

LISTE DES ACCORDS, TRAITÉS, CONTRATS INTERNATIONAUX PASSÉS OU RATIFIÉS EN 1989

BÉATRICE de SAENGER*

I	— Accords intermaghrébins	502
II	— Accords avec les organisations interarabes et les pays du Moyen Orient.....	506
III	— Accords avec les organisations interafricaines, les pays d'A- frique et de l'Océan Indien.....	510
IV	— Accords avec la France.....	514
V	— Accords avec la République fédérale d'Allemagne.....	517
VI	— Accords avec les communautés européennes et les autres pays membres de la CEE.	518
VII	— Accords avec les Etats-Unis.....	523
VIII	— Accords avec les autres pays occidentaux ou assimilés	524
IX	— Accords avec les autres pays d'Asie et du Pacifique	526
X	— Accords avec les pays d'Amérique latine.....	527
XI	— Accords avec les pays socialistes européens.....	527
XII	— Accords avec les organisations internationales et adhésions aux conventions internationales.....	529

Sigles des Sources :

- BORM* : Bulletin Officiel du Royaume du Maroc
JORA : Journal Officiel de la République Algérienne
JORT : Journal Officiel de la République Tunisienne
JR : Journal Officiel Libyen
IDI : Industrie et Développement International
JALPS : Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste
MDA : Maghreb Développement Actualité
MTM : Marchés Tropicaux et Méditerranéens
CPG : Comité populaire général (Libye)

(*) * Avec la participation de Taoufik MONASTIRI pour les JO de Libye, traduits de l'arabe.

I. - ACCORDS INTERMAGHREBINS

1. - Algérie-Libye

- 11/1 — Signature d'un PV sanctionnant les travaux des opérations économiques en matière de développement commercial.
- 29/1 — Réunion à Tripoli de la commission mixte chargée des questions économiques. PV approuvé par décret n° 223 du 1/3. *JR* (21), 14/10/1989 : 542-545.
- 29 et 30/1 — Réunion à Tripoli de la commission mixte chargée du suivi de la coopération : création d'une banque commune et signature d'accords en matière financière, commerciale et douanière. PV approuvé par Décrets n° 178 et 179 du 25/2/1989. *JR* (16), 8/6/1989 : 335-363.
- 30/1 — Signature à Alger de conventions sur l'agriculture, les échanges, la main d'œuvre, l'enseignement, la libre circulation des personnes et la création de nouvelles sociétés mixtes de mécanique, aluminium, automobile, textile, sidérurgie, travaux publics et mines.
- 26/2 — Décret n° 197 du Cpg portant approbation du procès verbal de la réunion de la commission mixte chargée des questions de la santé, Tripoli le 27/12/1988. *JR* (17), 6/9/1989 : 404-413.
- 9/3 — Loi n° 7 du Cpg portant ratification des accords conclus entre la Libye et l'Algérie :
- le 20/12/1987, à Alger et à Tripoli en matière de coopération culturelle, touristique et sociale,
- le 24/2/1988, à Misrâta pour la création de la société mixte de développement industriel,
- le 21/3/1988, à Alger création de la société mixte de l'industrie d'aluminium
- le 9/6/1988, à Tripoli création d'une banque mixte et la réglementation fiscale afin d'éviter la double imposition sur les revenus des ressortissants des deux pays,
- le 28/6/1988, à Alger création d'une société mixte de production audiovisuelle et d'une société maghrébine de pétrochimie. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 2/4 — Décret n° 293 du Cpg portant ratification de l'accord sur la coopération entre les deux pays en matière d'assistance technique dans le domaine de la santé. *JR* (19), 5/10/1989 : 484-511.
- 3/4 — Signature à Tripoli d'un protocole d'accord douaniers. Ratifié par Décret Présidentiel du 12/9/1989. *JORA* (39), 13/9/1989.
- 4/4 — Adoption de la convention portant création de la société mixte au capital de 4 M\$ pour le développement industriel signé à Tripoli le 24/2/1988. Ratifiée par la loi du 25/4/1989. *JORA* (17), 26/4/1989 et le Décret Présidentiel du 23/5/1989. *JORA* (21), 24/5/1989.
- 24/4 — Décret n° 331 du Cpg portant approbation du procès verbal de la réunion de la commission mixte tenue à Alger le 4/4/1989. Elle fixe le programme des différentes commissions mixtes jusqu'à la réunion prévue en mai 1989 afin d'accélérer la mise en application des décisions prises lors de la 6^e session de cette grande commission. *JR* (27), 31/12/1989 : 749-755.

- 23/5 — Décret présidentiel n° 89-73 portant ratification de la convention de coopération économique signée à Alger le 28 juin 1988. *JORA* (21), 24/5/1989 : 459. Cf. signature à Alger, le 11/1/1989 d'un procès verbal sanctionnant les travaux de cette convention.
- 16/6 — Accord de coopération dans le domaine des télécommunications et du transport maritime.
- 10/8 — Signature à Alger d'un accord pour la réalisation d'une étude d'engineering pour la construction d'une université à Sebha en Libye.
- 12/9 — Décret présidentiel n° 89-173 portant ratification de la convention de sécurité sociale signée à Tripoli le 20 décembre 1987. *JORA* (39), 13/9/1989 : 911.
- 26/9 — Décret présidentiel n° 89-180 portant ratification de la convention en vue d'éviter une double imposition sur le revenu, signée à Tripoli le 19 juin 1988. *JORA* (41), 27/9/1989 : 934.
- 10/10 — Décret présidentiel n° 89-189 portant ratification de la convention de coopération dans le domaine du travail et de l'utilisation des ressources humaines signée à Tripoli le 20 décembre 1987. *JORA* (43), 11/10/1989 : 968.

2. - Algérie - Maroc

- 22/1 — Signature à Casablanca d'un protocole d'accord dans le domaine de l'information.
- 26/1 — La MDA indique la signature entre la Wafabank marocaine et les banques algériennes, la BADR (Banque Algérienne de l'Agriculture et du Développement) et la CPA (Crédit Populaire d'Algérie) de deux protocoles d'accord pour la création de deux sociétés mixtes destinées à promouvoir les échanges commerciaux entre les pays du Maghreb. Début de l'activité, janvier 1989.
- 7/2 — Signature au Maroc, d'un accord sur le gazoduc algéro-marocain. Réactivation des accords et conventions déjà signés.
- 6/4 — Signature à Oujda (Maroc) d'un accord de vente de 3000 tonnes de tomates entre l'Office de Commercialisation et d'Exportation marocain (OCE) et l'Entreprise algérienne des fruits et légumes. La marchandise, vendue environ 13,5 millions de dirhams et payable en devises, va être acheminée en Algérie par des camions algériens à partir d'une zone de transit et de contrôle douanier aménagée à cet effet au poste frontière maroco-algérien de Zouj Bghal.
- 27/3 — Signature à Alger, d'un accord entre la Société Algérienne d'Assurance (SAA) et le Bureau Unifié Marocain (BUM) sur l'homologation réciproque de l'assurance automobile délivrée par chacun des 2 pays
- 19/4 — Signature à Rabat du procès verbal d'un accord bilatéral portant sur le développement de leur coopération dans le domaine des affaires religieuses et islamiques : échange d'informations et d'études sur leur patrimoine musulman et élaboration d'un programme conjoint de manifestations islamiques.
- 14/5 — Echange avec l'Algérie des instruments de ratification de la convention frontalière avec le Maroc signée à Rabat le 15/6/1972.
- 15/5 — Signature à Rabat d'une convention de paiements qui prévoit l'ouverture au niveau des deux banques centrales d'un compte réciproque en dollars par lequel transiteront tous les paiements à quelque titre que ce soit.

- 28/7 — Signature d'un accord relatif à l'application du programme de coopération dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement pour 1989-1990.
- 3/8 — Signature à Rabat d'un accord de coopération, entre les deux pays dans plusieurs domaines, entre autre l'information, l'environnement et la circulation des personnes et des biens.
- 23/10 — Signature d'un accord de coopération entre les agences d'information marocaines (MAP) et algérienne (APS).
- 2/11 — Signature à Rabat de l'acte de jumelage des services des maladies cardio-vasculaires des hôpitaux « Ibn Sina » à Rabat et « Hussein-dey » d'Alger.

3. - Algérie - Mauritanie

- 13/4 — Signature d'un accord de coopération agricole.

4. - Algérie - Tunisie

- 20/1 — Signature d'un accord de coopération financière (55,6 millions de dollars) pour la mise en valeur agricole en commun de la région frontalière de l'oued Mellegue.
- 8/2 — Signature d'un projet de mise en valeur d'un million d'hectares dans la région de Kasserine et Tebessa avec l'aide du FIDA (Fonds International de Développement Agricole) de 24 millions de dollars.
- 28/3 — Signature de deux protocoles sur les relations commerciales et les ressources maritimes.
- 10/6 — Conclusion d'un accord entre l'Office marocain des chemins de fer (ONCF) et la Société Nationale des Transports Ferroviaires (SNTF) algérienne pour la création des sociétés mixtes dans les domaines de l'industrie hôtelière et du transport terrestre.
- 8/11 — Décret n° 89-1901 portant publication de l'accord de coopération technique et scientifique dans le domaine des engrais. *JORT* (86), 22/12/1989 ; 2093.

5. - Libye - Mauritanie

- 8/8 — Signature à Tripoli d'un accord dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation. Tripoli fournira à Nouakchott des experts, des programmes et des manuels nécessaires à l'alphabétisation des adultes.

6. - Libye - Tunisie

- 18/1 — Signature à Tripoli d'un accord de recrutement de travailleurs tunisiens en Libye.
- 21/1 — Décret n° 89-215 portant publication de la convention commerciale et tarifaire signée à Tunis le 30 décembre 1984 et dont l'échange des instruments de ratification a eu lieu le 7 décembre 1988. *JORT* (7), 31/1/1989 ; 159.

- 1/2 — Loi n° 89-10 portant ratification des conventions concernant le plateau continental. *JORT* (9), 7/2/1989 : 205.
- 28/2 — Signature à Tripoli d'un accord de coopération en matière de planification et de sécurité alimentaire.
- 1/3 — Signature à Tripoli d'un accord prévoyant l'accroissement de la coopération dans le domaine des transports aériens, maritimes et terrestres, ainsi que l'augmentation des liaisons entre leurs différentes villes. Une clause laisse aux trois autres pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Mauritanie) la possibilité d'adhérer à cet accord.
- 9/3 — Loi n° 7 du congrès général du peuple portant ratification des accords conclus entre la Libye et la Tunisie :
le 5/4/1988, à Tripoli sur la sécurité sociale
le 8/8/1988, à Benghazi sur la création d'une société mixte pour la prospection et l'exploitation pétrolière ; d'un service postal express ; d'investissements dans des secteurs communs par prélèvements sur les revenus pétroliers ; pour la mise en application du jugement rendu par la CIJ sur l'affaire du plateau continental ; sur la création d'une société de pêche ; de la société Ibn Khaldoun pour la production audio-visuelle ; d'une société pour la lutte contre les criquets pèlerins ; d'une société de courriers recommandé avec valeur déclarée ; d'une commission, chargée du suivi de la mise en application des accords de coopération.
le 11/12/1988, à Sfax sur l'octroi d'un prêt. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 23/3 — Signature à Tripoli d'un accord prévoyant une coordination plus étroite dans les domaines de l'éducation et de la recherche, notamment des échanges d'enseignants et la création d'une maison d'édition commune. Des accords similaires de coopération concernant le Transport, la Santé, la Planification et la sécurité alimentaire ont déjà été signés en janvier.
- 6/11 — Loi n° 89-92 portant ratification de la convention relative à la mise en quarantaine et la protection des végétaux entre les deux pays. *JORT* (75), 10/11/1989 : 1757.
- 6/11 — Loi n° 89-97 portant ratification de la convention dans le domaine vétérinaire. *JORT* (76), 14/11/1989 : 1774.
- 6/12 — Signature d'un accord financier pour le règlement des créances.

7. - Maroc - Tunisie

- 14/1 — Loi n° 89-1 portant ratification de la convention signée à Tunis le 9 décembre 1987, dans le domaine des affaires sociales. *JORT* (5), 20-24/1/1989 : 106.

8. - Mauritanie - Tunisie

- 7/1 — Signature à Tunis d'un accord de coopération culturelle pour les années 1989-1990 qui porte sur l'échange de publication et d'expérience dans les domaines de l'édition de l'archéologie et de la musique. Cet accord porte également sur la formation de stagiaires mauritaniens en Tunisie, le renforcement des échanges entre associations culturelles et d'écrivains ainsi que le développement de la co-production cinématographique.
- 10/2 — Loi n° 89-12 portant ratification du protocole d'accord relatif à la coopération technique conclu à Tunis le 25 septembre 1987. *JORT* (12), 17/2/1989 : 267.

- 27/2 — Loi n° 89-31 portant ratification de l'avenant au protocole d'accord commercial conclu le 27 janvier 1986. *JORT* (17), 7/3/1989 : 378.

9. - UMA (Union du Maghreb arabe)

- 25/2 — Décret n° 177 du Cpg portant approbation du procès verbal de la conférence des ministres maghrébins de l'industrie, Misrâta le 16/1/1989. *JR* (16), 29/8/1989 : 321-334.
- 28/3 — Loi n° 6 du Congrès général du peuple portant ratification du traité portant création de l'Union du Maghreb Arabe. Le texte de la loi charge le colonel Kadhafi d'exercer les prérogatives que le traité attribue au membre du conseil de présidence de l'UMA et il lance un appel aux Etats africains de rejoindre l'Union. *JR* (19), 5/10/1989 : 466-470.

II. - ACCORDS AVEC LES ORGANISATIONS INTERARABES ET LES PAYS DU MOYEN-ORIENT

1. - Algérie

- 21/2 — Décret présidentiel n° 89-16 portant ratification de la convention vétérinaire entre l'Algérie et l'Irak signée à Alger le 29 septembre 1988. *JORA* (8), 22/2/1989 : 173.
- 7/3 — Signature à Alger d'un accord avec l'Egypte portant création d'une haute commission mixte de développement de la coopération entre les deux pays.
- 28/3 — Signature d'un protocole d'accord avec le Koweït pour la réalisation d'un hôtel international à Sidi-Fredj.
- 14/5 — Signature à Alger avec la Turquie de deux conventions judiciaire et consulaire.
- 16/5 — Décret présidentiel n° 89-69 portant participation de l'Algérie à l'augmentation du capital du Fonds Monétaire Arabe. *JORA* (20), 17/5/1989 : 438.
- 20/6 — Décret présidentiel n° 89-91 approuvant l'accord de prêt automatique signé le 26 décembre 1988 à Abu Dhabi entre l'Algérie et le Fonds Monétaire Arabe (FMA). *JORA* (25), 21/6/1989 : 562.
- 29/6 — Signature d'un accord de prêt de 9 millions de dinars koweïtiens (210 millions de francs français) du Fonds Koweïtien de Développement économique Arabe (FKDEA) destiné au financement du barrage de Tichy Haf (Bejaïa). Ce prêt doit couvrir totalement le coût en devises du projet et est remboursable en 25 ans dont 7 ans de différé d'amortissement à un taux d'intérêt de 4 %. Approbation par Décret Présidentiel du 18/7. *JORA* (29), 19/7/1989 : 646.
- 23/7 — Signature à Alger entre l'Agence de Presse Service (APS) algérienne et la (SANA) Agence Arabe Syrienne d'information, d'un accord de coopération dans le domaine de l'information.
- 25/7 — Accord de prêt de 100 millions de rials séoudiens (200 millions de dinars algériens) par le Fonds séoudien de développement pour le financement d'un barrage à Beni Hazour dans la wilaya de Mila. Le prêt est remboursable en 20 ans avec un différé de remboursement de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 3%. Approbation par Décret Présidentiel du 15/8/1989. *JORA* (34), 16/8/1989 : 769.

- 1/8 — Décret présidentiel n° 89-133 portant ratification de la convention portant exonération réciproque en matière d'impôts et taxes sur les activités et matériels des entreprises algéro-séoudiennes de transport aérien entre l'Algérie et l'Arabie séoudite, signé à Alger le 9 juin 1988. *JORA* (31), 2/8/1989 : 694.
- 4/8 — MTM annonce l'obtention de la Banque Islamique de Développement (BID) de trois prêts d'un montant total de 23 millions de dollars, destinés au financement des importations algériennes d'engrais, de cuivre et de produits chimiques.
- 18/8 — MTM indique la signature à Alger d'un accord entre le Koweït et l'Entreprise de gestion du centre touristique de Sidi Fredj, il porte sur la gestion du futur centre touristique d'Azur-Plage, situé à Zéralda.
- 9/11 — Signature entre la Sonatrach et Kulpec, Koweït, d'un accord de prospection pétrolière.
- 27/12 — Octroi par le Fonds Monétaire Arabe (FMA) d'un prêt de 168 millions de dollars.

2. - Libye

- 10 et 11/2 — Troisième session à Sanaa de la commission mixte avec le Yemen : conclusion d'un protocole d'accord relatif à la coopération industrielle à l'information et à la culture. Approbation par décret du 1/5/1989. *JR* (27), 31/12/1989 : 765-768.
- 1/3 — Décret n° 225 du Cpg portant ratification du protocole d'accord conclu avec la Syrie en matière de santé, signé à Tripoli le 5/1/1989. *JR* (21), 14/10/1989 : 553-555.
- 9/3 — Loi n° 7 du Cpg, portant ratification de l'accord conclu entre la Libye et l'Arabie séoudite, Chypre et la Turquie. Le 13/1/1988, convention de Jedda sur le siège permanent de la Commission islamique de l'Organisation du Croissant rouge, et de deux accords l'un signé le 6/6/1988 à Tripoli sur la coopération économique et technique avec Chypre, l'autre signé le 5/8/1988 à Ankara avec la Turquie sur l'extradition des criminels. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 15/5 — Don de 3 milliards de dollars au Liban.
- 9/12 — MDA indique que l'accord conclu en novembre avec l'Egypte en matière de santé, prévoit :
- une coopération pour la production des médicaments et des équipements médicaux.
 - l'admission des malades égyptiens dans les hôpitaux libyens.
 - et le travail de médecins et autres personnels hospitaliers égyptiens dans les hôpitaux libyens.

3. - Maroc

- 24/1 — Décret n° 2-89-30 approuvant une convention de prêt conclue le 10 octobre 1988 entre le Maroc et la Banque islamique de développement pour la participation au financement du projet de barrage d'Aoulouz. *BORM* (3983), 1/3/1989 : 99.

- 10/3 — Le FADES (Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social) accorde un prêt de 501,5 millions de dirhams pour participer au financement de la construction d'un barrage dans la région de Kénitra. Ce barrage sur l'oued Sébou permettra notamment l'irrigation continue de 11 500 hectares dans la plaine du Gharb. Prêt remboursable sur 22 ans avec une période de grâce de 6 ans, à un taux d'intérêt de 4,5 %. Approbation par Décret du 1/6/1989. *BORM* (3999), 21/6/1989 : 167.
- 25/3 — Signature à Amman, Jordanie d'un protocole d'accord pour développer les échanges commerciaux. Il porte notamment sur la mise en place en 1989 de deux centres commerciaux à Casablanca et à Amman pour la vente des produits des deux pays, l'organisation de foires commerciales et le renforcement de leur coopération industrielle notamment par l'échange d'experts.
- 15/5 — Signature à Rabat avec la Turquie de trois conventions judiciaires dans le domaine civil, commercial et pénal.
- 26/5 — Signature avec le Koweït d'un accord de coopération économique, commercial et technique prévoyant des dispositifs incitatifs en matière fiscale et douanière ainsi que des garanties tendant à relancer les échanges commerciaux et les investissements entre les deux pays.
- 26/6 — Prêt de l'Arabie séoudite de 143 DH pour le financement d'un canal sur la Tessaout.
- 6/7 — Accord du FKDEA, Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe d'un prêt de 7 millions de dinars koweïtiens (203 millions de dirhams marocains), destiné au financement d'un barrage dans la région de Tétouan, dans le nord du Maroc. Prêt accordé pour 20 ans dont cinq de grâce à un taux d'intérêt de 3 %.
- 11/7 — Décret n° 2-89-366 approuvant la convention de prêt conclue le 4 juin 1989 entre le Maroc et le Fonds arabe pour le développement économique et social en vue de la participation au financement du projet de barrage Smir et d'approvisionnement de la région de Tétouan en eau potable. *BORM* (4005), 2/8/1989 : 210.
- 4/8 — MTM indique l'obtention d'un don saoudien de 2 millions de dirhams (1,5 million de FF), pour l'édification de la mosquée Hassan II de Casablanca.
- 23/11 — Décret n° 2-89-625 approuvant le contrat de prêt continu (II) de 17 150 000 dinars arabes - monnaie de compte - conclu le 8/8/1989 entre le Maroc et le Fonds Monétaire Arabe. *BORM* (4025), 20/12/1989 : 455.

4. - Tunisie

- 14/1 — Loi n° 89-2 portant ratification de la convention de coopération touristique conclue à Tunis, le 23 juin 1988 entre la Tunisie et l'Irak. *JORT* (5), 20-24/1/1989 : 106.
- 10/2 — Loi n° 89-13 portant ratification de l'accord de coopération en matière de sport, de jeunesse et de l'enfance conclu à Tunis le 28 juillet 1986 entre la Tunisie et le Bahrein. *JORT* (12), 17/2/1989 : 267.
- 27/2 — Loi n° 89-25 portant ratification de la convention relative à la création du Comité islamique du Croissant International, Niamey (Niger), le 26 août 1986. *JORT* (17), 7/3/1989 : 377.

- 27/2 — Loi n° 89-26 portant augmentation de la participation de la Tunisie au programme de financement à plus long terme du commerce entre les pays membres de l'organisation de la conférence islamique. *JORT* (17), 7/3/1989 : 377.
- 27/2 — Loi n° 89-27 portant ratification de la convention de siège du bureau régional pour les pays du Maghreb, conclue entre la Tunisie et l'Union Arabe des Industries du papier et d'Impression conclue à Tunis, le 9 mars 1988. *JORT* (17), 7/3/1989 : 377.
- 27/2 — Loi n° 89-32 portant ratification de l'accord conclu entre la Tunisie et l'Arabie Saoudite et tendant à éviter les doubles impositions par l'échange d'exonération d'impôts et taxes sur les activités des compagnies de navigation aérienne conclu à Riadh le 9 octobre 1988. *JORT* (17), 7/3/1989 : 378.
- 14/4 — MTM annonce la signature avec le Koweït d'un accord conclu récemment entre les deux pays au sujet de la réorientation des investissements koweïtiens dans les sociétés tuniso-koweïtiennes, dans le secteur chimique.
- 14/4 — Signature avec la Turquie d'un accord de coopération économique et de projets de création d'entreprises mixtes.
- 17/6 — Prêt de 52 millions de DT (53,6 millions de dollars) du FADES (Fonds Arabe de Développement Economique et Social) pour la restructuration des industries chimiques et des engrais du pays. Ce prêt, remboursable sur 22 ans avec un délai de grâce de cinq ans, porte à 290 millions de dinars (300 millions de dollars), le total des prêts accordés par ce Fonds à la Tunisie. Il servira à augmenter la capacité de production de la société tunisienne des industries d'acide phosphorique et d'engrais (Siape) qui a fusionné récemment avec trois autres sociétés d'engrais et d'activité chimique. Accord ratifié par la loi du 2/9/1989. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1342.
- 28/6 — Accord de prêt signé à Tunis entre la Tunisie et le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe et relatif au projet de réhabilitation et d'entretien des usines de la société industrielle d'acide phosphorique et d'engrais. Ratifié par la loi n° 89-85 du 2/9/1989. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1342.
- 7/7 — Loi n° 89-63 portant ratification de la convention d'assistance arabe dans le domaine de l'organisation et de la mise en œuvre des opérations de secours adopté par le conseil de la Ligue des Etats Arabes dans sa résolution n° 4740 du 23 septembre 1987. *JORT* (49), 14-18/7/1989 : 1073.
- 4/8 — MTM indique l'octroi par la Banque islamique de développement (BID) d'un prêt de 5,35 millions de dollars, il est destiné au financement d'un programme de développement rural dans la région de Kasserine, à l'Ouest de la Tunisie.
- 11/9 — Décret n° 89-1354 portant publication de l'accord entre la Tunisie et la Turquie relatif à la création d'une commission intergouvernementale permanente conclu à Tunis, le 23 mai 1989. *JORT* (64), 22/9/1989 : 1495.
- 6/11 — Loi n° 89-90 portant ratification de l'accord conclu à Tunis le 23 mai 1989, entre la Tunisie et la Turquie relatif au transport maritime. *JORT* (74), 7/11/1989 : 1732.

- 6/11 — Loi n° 89-93 portant ratification de l'accord de coopération conclu à Tunis, le 22 mai 1989 entre la Tunisie et la Turquie, en matière de cartographie et de documentation géographique. *JORT* (75), 10/11/1989 : 1757.
- 11/12 — Loi n° 89-107 portant ratification de l'accord entre la Tunisie et la Syrie relatif à la navigation et au transport maritime, loi signée à Tunis le 6 juillet 1986. *JORT* (83), 12/12/1989 : 2000.
- 11/12 — Loi n° 89-108 portant ratification de l'accord de coopération scientifique et technique conclu entre la Tunisie et la Syrie signé à Tunis le 6 juillet 1989. *JORT* (83), 12/12/1989 : 2000.

III. - ACCORDS AVEC LES ORGANISATIONS INTERAFRICAINES, LES PAYS D'AFRIQUE ET DE L'OcéAN INDEN

1. - Algérie

- 24/1 — Accord de prêt signé à Abidjan, de 96,8 millions d'unités de compte (39,46 milliards de francs CFA) de la Banque africaine de développement (BAD) pour le financement de son programme de développement avicole. Approuvé par Décret Présidentiel n° 89-40 du 4/4/1989. *JORA* (14), 5/4/1989 : 303.
- 21/2 — Décret présidentiel n° 89-14 portant ratification de la convention de coopération économique, culturelle et technique entre l'Algérie et le Soudan, signée à Alger le 7 mars 1988. *JORA* (8), 22/2/1989 : 171.
- 21/2 — Décret présidentiel n° 89-15 portant ratification de la convention portant création d'une commission mixte de coopération économique et technique entre l'Algérie et le Soudan, signée à Alger le 7 mars 1988. *JORA* (8), 22/2/1989 : 172.
- 15/3 — Signature à Tamanrasset d'un protocole d'accord, avec le Niger et le Mali, pour l'assistance au retour et la réinsertion dans leurs pays respectifs des milliers de réfugiés maliens et nigériens chassés vers l'Algérie par la sécheresse depuis les années 1970.
- 7/5 — Entrée en vigueur de l'accord portant suppression du visa pour des séjours n'excédant pas trois mois, entre l'Algérie et le Bénin, signé à Alger et ratifié récemment par les deux pays.
- 14/5 — Signature à Alger avec le Tchad d'un accord de coopération entre les deux pays dans les domaines scientifique, technique et culturel et d'un protocole d'accord en matière d'information.
- 12/9 — Décret présidentiel n° 89-177 portant approbation de l'accord de prêt signé le 10 février 1989 à Abidjan (Côte d'Ivoire) entre le Crédit populaire d'Algérie et la Banque africaine de développement relatif à l'ouverture d'une ligne de crédit industrielle, touristique et agro-industrielle ainsi que l'accord de garantie s'y rapportant signé le 10 février 1989 à Abidjan (Côte d'Ivoire) entre l'Algérie et la Banque africaine de développement. *JORA* (39), 13/9/1989 : 915.

2. - Libye

- 7/2 — Décret n° 123 du Cpg portant approbation du procès verbal de la 1^{re} session de la réunion de la Commission mixte avec l'Ouganda tenus à Kampala le 21/2/1989. *JR* (11), 8/6/1989 : 318.

- 19/2 —Décret n° 161 du Cpg portant ratification de l'accord sur les opérations et procédures bancaires conclu entre les banques centrales de Libye et de l'Ouganda. *JR* (15), 5/8/1989 : 293-299.
- 9/3 —Loi n° 7 du Cpg portant ratification de l'adhésion de la Libye en juin 1988 à la Convention internationale pour la création du centre africain de rééducation. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/3 —Loi n° 7 du Congrès général portant ratification des accords conclus entre la Libye et le Benin, le 17/1/1988, à Tripoli pour la création d'une société mixte, le 15/11/1988, à Tripoli sur l'octroi d'un prêt. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/3 —Loi n° 7 du Congrès général portant ratification de l'accord conclu entre la Libye et le Burkina-Faso, le 21/11/1988 à Ouagadougou dans le domaine vétérinaire. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/3 — Loi n° 7 du Congrès général portant ratification de l'accord conclu entre la Libye et le Ghana le 14/7/1988 pour l'octroi d'un prêt. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/3 — Loi n° 7 du Congrès général portant ratification des accords conclus entre la Libye et le Mali, le 15/10/1988 à Tripoli sur la re-programmation des prêts accordés au Mali par l'accord du 11/2/1984, ainsi que sur l'octroi d'un prêt. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/3 — Loi n° 7 du Congrès général portant ratification de l'accord conclu entre la Libye et le Niger, le 3/6/1988 à Niamey sur le séjour et le déplacement des personnes physiques. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/3 — Loi n° 7 du Congrès général portant ratification de l'accord conclu entre la Libye et l'Ouganda, le 31/12/1988 à Kampala sur les opérations bancaires ainsi que sur la création d'une commission mixte chargée de la coopération. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/3 — Loi n° 7 du Congrès général portant ratification des accords conclus entre la Libye et la Sierra Léone, le 13/4/1988 concernant la création d'une société mixte, la création d'une banque mixte et l'octroi d'un prêt. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/3 — Loi n° 7 du Congrès général portant ratification des accords conclus entre la Libye et la Somalie, le 8/12/1988, à Tripoli pour la coopération dans le domaine de l'information. Le 19/12/1988, à Tripoli sur la coopération économique et sociale ainsi que sur la coopération culturelle. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/3 — Loi n°7 du congrès général portant ratification de l'accord commercial conclu entre la Libye et le Zimbabwe, le 5/10/1988. *JR* (20), 10/9/1988 : 514-519.
- 12/3 — Signature à Tripoli avec le Sénégal d'un protocole d'accord pour la création d'un comité mixte.
- 10/4 — Signature avec le Soudan à Tripoli, d'un accord de coopération militaire.
- 31/8 — La Libye signe à Alger avec le Tchad un accord-cadre qui prévoit un règlement politique du différend sur la bande d'Aouzou dans un délai d'un an. Il prévoit un retrait des forces militaires de la région litigieuse sous le contrôle d'observateurs africains et la mise sur pieds d'une commission mixte chargée de régler les modalités d'application des clauses acceptées.

- 1/9 — MTM indique un don au Soudan de 300 000 barils de pétrole brut, pays qui a actuellement d'énormes difficultés économiques accumulées par les régimes précédents, notamment une pénurie de carburant et de produits alimentaires de première nécessité.
- 22/9 — MTM indique la décision du gouvernement de fournir au Soudan gratuitement tous les mois 100 000 tonnes de produits pétroliers pendant une durée indéterminée, annoncé par l'agence de presse soudanaise (Suna) suite au don du 1/9/1989.

3. - Maroc

- 13/2 — Signature d'un accord à Rabat avec la République de Centrafrique pour la création à Bangui d'une banque mixte au capital initial conjoint estimé à 800 millions de francs CFA ; la participation marocaine s'élève à 62,5 % (500 millions de CFA).
- 27/2 — Signature à Rabat avec le Gabon d'un accord de coopération juridique portant sur l'échange d'informations judiciaires, l'exécution des jugements et les conditions d'extraditions.
- 29/3 — Décret n° 2-89-171 approuvant l'accord de prêt de 51 000 000 UCB, conclu le 7 février 1989 entre le Maroc et la Banque africaine de développement pour le financement du projet hydro-électrique de Matmata. *BORM* (3990), 19/4/1989 : 130.
- 2/7 — Signature avec le Niger d'un accord prévoyant le renforcement de leur coopération dans le domaine de l'information, et en particulier les radio-télévision, les agences de presse nationale, la formation des cadres, la production cinématographique et l'échange d'expériences et de délégations.
- 15/8 — Décret n° 2-89-437 approuvant la garantie accordée par l'Etat au titre de l'accord de prêt portant sur 39 000 000 UCB, conclu le 28 avril 1989 entre l'Office national de l'électricité et la Banque africaine de développement pour le financement du projet d'extension des réseaux d'électricité 225 KV, 60 KV et 22 KV. *BORM* (4007), 16/8/1989 : 222.
- 11/8 — Accord de prêt de la BAD la Banque Africaine de développement de 39,569 millions de dollars pour le financement d'un projet d'appui au développement de l'enseignement de base en milieu rural, il servira à la construction de salles de classe, à la fourniture d'équipements scolaires, à l'octroi de bourses et à la couverture des frais de l'assistance technique. Ce prêt est la 32e intervention de la BAD au Maroc et porte le montant total de ses financements à 1,056 milliards de dollars. Approbation par Décret du 9/11/1989. *BORM* (4025), 20/12/1989 : 455.
- 11/9 — Signature à Rabat avec la BAD, Banque Africaine de développement d'un accord de prêt de 100 millions d'unités de compte (123 millions de dollars), destiné à appuyer les réformes de la politique économique du gouvernement dans le cadre de son programme d'ajustement structurel. Approbation par décret du 12/9/1989. *BORM* (4012), 20/9/1989 : 251.
- 13/10 — Signature d'un accord de coopération avec le Niger dans le domaine social.
- 25/10 — Signature à Rabat d'un protocole sur la prise en charge par le Maroc des intérêts sénégalais en Mauritanie à la suite de la rupture des relations diplomatiques entre Dakar et Nouakchott, en août dernier.

- 27/11 — Signature à Rabat avec Sao Tomé d'un accord cadre de coopération prévoyant le renforcement des liens économiques, scientifiques et culturels entre les deux pays.

4. - Tunisie

- 14/1 — Loi n° 89-3 portant ratification de l'accord commercial et économique conclu à Tunis, le 31 mars 1988, entre la Tunisie et la Somalie. *JORT* (5), 20-24/1/1989 : 107.
- 14/1 — Loi n° 89-4 portant ratification de la convention de coopération en matière de culture, d'éducation, de sciences de technique et d'information conclue à Tunis, le 31 mars 1988, entre la Tunisie et la Somalie. *JORT* (5), 20-24/1/1989 : 107.
- 14/1 — Loi n° 89-7 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Jeddah le 13 octobre 1988 entre la Tunisie et la Banque islamique de développement et relatif au projet du port de pêche d'El Ataya. *JORT* (5), 20-24/1/1989 : 107.
- 18/1 — Signature à Tunis avec Madagascar d'un accord de coopération culturelle prévoyant une assistance technique tunisienne dans le domaine de la restauration des monuments, la mise en valeur des arts populaires, le dé-cryptage, l'édition de documents épigraphiques malgaches et l'organisation d'échanges et de manifestations culturelles.
- 27/2 — Loi n° 89-30 autorisant l'Etat tunisien à souscrire à la quatrième augmentation générale du capital de la Banque Africaine de Développement. *JORT* (17), 7/3/1989 : 378.
- 7/7 — Loi n° 89-64 portant ratification de la convention conclue à Tunis le 11 février 1987, entre la Tunisie et le Togo et tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière d'impôt sur le revenu et la fortune. *JORT* (49), 14-18/7/1989 : 1073.
- 7/7 — Loi n° 89-65 portant ratification de la convention conclue à Tunis, le 27 février 1986 entre la Tunisie et le Gabon et relative à la coopération technique. *JORT* (49), 14-18/7/1989 : 1073.
- 2/9 — Loi n° 89-75 portant ratification du protocole d'accord conclu à Dakar le 30 novembre 1988 dans le domaine de la santé publique entre la Tunisie et le Sénégal. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1340.
- 2/9 — Loi n° 89-77 portant ratification de la convention de l'organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique conclue à Addis-Abeba le 10 septembre 1969. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1341.
- 2/9 — Loi n° 89-79 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Abidjan le 18 mai 1989 entre la Tunisie et la Banque africaine de développement relatif au prêt d'ajustement structurel. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1341.
- 20/9 — Décret n° 89-1473 portant publication de la convention relative à l'établissement d'un centre africain de formation et de recherche administrative pour le développement (CAFRAD), conclue à Tanger le 18 décembre 1967 et amendée par le conseil d'administration à Tanger le 22 novembre 1985. *JORT* (66), 3-6/10/1989 : 1552.
- 23/11 — Octroi par la BAD, Banque Africaine de Développement d'un prêt de 36 millions de dollars.

- 6/12 — Décret n° 89-1868 portant publication de l'accord signé à Tunis le 26 juin 1989 entre la Tunisie et le Zaïre relatif au transport aérien. *JORT* (84), 15/12/1989 : 2029.
- 11/12 — Loi n° 89-106 portant adhésion de la Tunisie à la convention de l'Union panafricaine des télécommunications conclue à Arusha (Tanzanie), le 6 mars 1986. *JORT* (83), 12/12/1989 : 1999.

IV. - ACCORDS AVEC LA FRANCE

1. - Algérie

- 9/1 — Signature avec la France d'un accord financier pour une aide de 7 milliards de francs français dont 4 pour équilibrer la balance des paiements 1989/90. [prêts gouvernementaux à 2 % remboursables sur 30 ans avec un délai de grâce de 10 ans, crédits privés garantis] et 3 pour des achats courants.
- 12/1 — Accord sur le gaz ; signature d'un compromis sur le prix avec effet rétroactif au 1er janvier 1987, d'où le versement d'arriérés par la France.
- 19/1 — Signature à Paris entre la (BNP) Banque nationale de Paris et la (BADR) Banque algérienne de l'agriculture et du développement rural, de la troisième convention de financement 1988-1989. Elle porte sur l'achat par l'Algérie de 500 000 tonnes de blé tendre, d'orge et de blé dur d'origine et de provenance française et s'inscrit dans le cadre de l'accord gouvernemental franco-algérien du 30/11/1988.
- 27/2 — Signature à Paris, d'un protocole d'accord financier de 18 milliards de FF entre la société mixte d'imprimerie Tipaza Audiovisuel et la société française SIL (Société d'impression Lorraine) pour la formation de techniciens (50 à 60 algériens) en 1990, ainsi que pour la livraison pendant 10 ans, de produits imprimés (cartes postales, livres d'art, publicités etc.).
- 27/2 — Signature à Paris d'une convention bancaire entre la BADR (Banque algérienne de l'agriculture et du développement rural), et la BNP (Banque nationale de Paris), dans le cadre de l'utilisation du crédit de trois milliards de francs, décidé le 9/1 par les deux gouvernements. Ce protocole a pour objet le financement par les banques françaises d'une large gamme de produits nécessaires à l'économie algérienne notamment des pièces détachées pour automobiles et l'industrie, du matériel médical et des produits chimiques et pharmaceutiques. cf. le 27/7.
- 25/3 — Signature entre la Sonatrach et Total (France) de deux contrats de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures liquides, renouvelables, l'un de cinq ans, l'autre de six ans. Ils concernent le périmètre d'El-Harcha Est, près d'Hassi-Messaoud dans le centre du Sahara, et le périmètre d'El-Agreb-Ouest, un peu plus au sud. Signés par les autorités de tutelle ils sont considérés comme l'amorce d'une reprise de la coopération entre les deux pays.
- 11/4 — Accords avec la France pour la gestion de 8 000 lits en Algérie par une chaîne française hôtelière.
- 23/5 — Signature à Alger avec la France d'un protocole d'accord pour la création d'une société d'économie mixte de fabrication d'ascenseurs « Altis ». Il porte sur la réalisation de 320 ascenseurs monte-charge par an.
- 10/7 — Signature en Algérie avec le groupe automobile français PSA d'un accord de coopération industrielle et commerciale.

- 27/7 — Lors d'une réunion à Alger, le ministre français de l'économie et des finances, Pierre Bérégovoy, décide de rallonger d'un milliard le crédit de 3 milliards de francs du 27-2.
- 8/11 — Signature à Alger entre la Sonatrach algérienne et Total France de deux contrats de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures. Ces contrats renouvelables, l'un de 5 ans et l'autre de 6 ont associé des partenaires étrangers compte tenu de l'importance de l'investissement (70 millions de dollars minimum entièrement supportés par ces partenaires étrangers).
- 28/11 — Décret présidentiel n° 89-212 portant ratification d'accords sous forme de trois échanges de lettres du 22 décembre 1985 entre l'Algérie et la France relatifs aux régimes de retraite des fonctionnaires et agents de l'ex-Banque de l'Algérie, des clercs et employés de notaires et des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. *JORA* (50), 29/11/1989 : 1100.
- 21/12 — Signature d'un eurocrédit d'un milliards de francs français en faveur de la Banque extérieure et de la Banque nationale d'Algérie.
- 28/12 — Signature avec la France d'un accord de financement qui porte sur 600 millions de FF de financement concessionnel en crédit mixte pour le projet d'usine de transformateur que doit réaliser la Somitra, société mixte algéro-tunisienne.

2. - Libye

- 28/6 — Signature avec la France d'un accord pour l'achat de pièce de rechange de matériel militaire non offensif.

3. - Maroc

- 17/3 — MTM annonce la signature début mars avec la (BNP) Banque nationale de Paris d'un accord avec la Banque marocaine du commerce extérieur. Il a pour objet le financement en dollars, dans le cadre d'un accord intergouvernemental du 28 janvier dernier, de contrats pour la fourniture de blé d'origine française à hauteur de 400 000 tonnes.
- 30/3 — Aux termes d'un accord signé à Casablanca une banque française (Lyonnaise de Banque) vient d'acquérir 7 % du capital de la BMAO, Banque marocaine pour l'Afrique et l'Orient, lui ouvrant ainsi le marché marocain.
- 14/4 — MTM annonce la signature début avril d'un contrat entre le Royal Air Maroc et la maison française Claire Barrat pour l'habillement de l'équipage.
- 14/4 — MTM annonce la signature début avril entre la BNP (Banque nationale de Paris), la Banque marocaine du commerce extérieur et la Banque française du commerce extérieur pour la part long terme, de deux conventions de crédit avec l'Office national des chemins de fer du Maroc (ONCF) pour le financement du programme de modernisation et de développement de son réseau ferroviaire.
- 30/5 — Signature d'un accord entre Canal-France international et Radio-Télévision marocaine.
- 25/8 — Signature avec la France d'un accord qui permettra aux quelques mille enseignants français de payer désormais leurs impôts en France.

- 26/8 — Signature à Rabat avec le Maire de Marseille d'un accord prévoyant le renforcement de la coopération entre les deux cités dans les domaines économique, social, technique et culturelle, notamment les échanges d'expériences et d'information, la formation professionnelle, l'administration et la gestion urbaine, l'eau potable, les transports publics, l'urbanisme et le sport.
- 29/9 — Signature à Nantes (France) dans le cadre du salon international de la pêche professionnelle, d'une convention de coopération portant essentiellement sur l'océanographie et la gestion des ressources de la mer.
- 7/10 — Inauguration d'une nouvelle unité de l'Air Liquide français avec une production journalière d'oxygène de 70 tonnes, pour un investissement de 70 millions de francs français. L'usine qui dépend de la filiale « Société marocaine d'oxygène et d'acétyl » (SMDA), permettra de répondre à la croissance du marché des gaz industriels dans le domaine des industries agro-alimentaire, chimique et électronique.
- 20/10 — Signature avec la France de contrats commerciaux et de coopération d'un milliard de francs pour la réalisation d'un câble sous-marin et la modernisation des télécommunications.
- 3/11 — MTM indique la signature à Rabat avec Alcatel Submarcom, division commune des câbles de Lyon et d'Alcatel CIT d'un contrat de 650 millions de FF pour la réalisation de la liaison à fibres optiques ; France-Portugal-Maroc.

4. - Tunisie

- 27/2 — Loi n° 89-38 portant ratification de la convention de crédit acheteur conclue à Tunis le 25 novembre 1988 entre la Tunisie et le Crédit Commercial de France, l'Union tunisienne de banques et la banque française du Commerce extérieur et relative au financement du projet « centraux téléphoniques nationaux et régionaux ». *JORT* (17), 7/3/1989 : 379.
- 11/3 — Paraphe d'un accord à Tunis avec la France qui met fin au dernier contentieux de la décolonisation. cf. le 4/5.
- 4/5 — Signature à Tunis d'un accord avec la France sur le rachat par la société nationale immobilière tunisienne (SNIT) des logements à caractère social appartenant à des français sur l'ensemble du territoire tunisien, à l'exception du gouvernorat de Bizerte à propos duquel un accord bilatéral est déjà intervenu. Ratifié par la loi n° 89-76 du 2/9/1989. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1340.
- 21/7 — Loi n° 89-68 portant ratification de l'accord de crédit conclu entre la Tunisie et la France et relatif à l'achat de produits agro-alimentaires. *JORT* (53), 1/8/1989 : 1146.
- 21/7 — Loi n° 89-69 portant ratification du protocole financier conclu à Tunis le 10 mai 1989 entre la Tunisie et la France relatif à l'aide-programme français. *JORT* (53), 1/8/1989 : 1146.
- 21/8 — Signature à Tunis avec la France de cinq protocoles d'accords financiers portant sur une enveloppe globale de 1 060 millions de FF, ils portent sur des projets et du partenariat industriel, le financement d'équipements de télévision, la livraison de 50 000 tonnes de céréales en raison de la sécheresse ainsi que divers autres programmes. Ratification par les lois n° 89-95 et 89-96 du 6/11/89. *JORT* (76), 14/11/1989 : 1774.

- 27/11 — Signature à Paris d'une convention entre la BNP (Banque nationale de Paris) et l'Union tunisienne de banques en application du protocole intergouvernemental d'Aide-Programme du 21/8/1989. Le montant de 145 millions de francs français va permettre le financement d'équipements, de produits et de matières premières d'origines française.
- 11/12 — Loi n° 89-110 portant ratification de la convention de crédit conclue à Paris le 27 juin 1989 entre la Tunisie d'une part et le Crédit industriel et commercial de Paris, la Banque française du commerce extérieur et l'Union tunisienne des banques à Paris d'autre part, et relative au financement du projet «renouvellement de l'ordinateur de l'Institut national de la météorologie». *JORT* (83), 12/12/1989 : 2000.
- 11/12 — Loi n° 89-111 portant ratification de la convention de crédit acheteur conclu à Tunis le 30 juin 1989 entre la Tunisie et la Banque PARIBAS, l'Union tunisienne de banques et la Banque française du commerce extérieur et relative au financement du projet «ensemble de diffusion FM ainsi que de stations de réémission TV». *JORT* (83), 12/12/1989 : 2000.
- 17/12 — Don de la France de 41 millions de FF pour la diffusion de A2 (télévision française) en Tunisie. Contrats commerciaux télévisuels.

V. - ACCORDS AVEC LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

1. - Maroc

- 9/2 — Accord de rééchelonnement sur 4 ans de 45,4 M\$ de dettes marocaines. Approuvé par Décret n° 89-183 du 13/4/1989. *BORM* (3990), 19/4/1989 : 130.
- 22/2 — Accord d'un prêt de 65 millions de marks (36 millions de dollars) par le gouvernement ouest-allemand au titre de l'aide financière de 1989 en plus de 18 millions de marks au titre d'aide technique, elle est légèrement en baisse par rapport aux années précédentes. Les conditions de prêt faites à Rabat par Bonn passent de 2 % à 0,75 %.
- 7/3 — Décret n° 2-89-38 approuvant le contrat de prêt de 4 000 000 DM, conclu le 5 décembre 1988 entre le Maroc et la Kreditanstalt Für Wiederaufbau pour le financement de biens et services destinés à la lutte anti-acridienne. *BORM* (3985), 15/3/1989 : 118.
- 27/9 — Décret n° 2-89-499 approuvant la garantie accordée par l'Etat au titre du contrat de prêt portant sur 104 000 000 DM conclu le 21 juin 1989 entre l'Office national de l'électricité et la Kreditanstalt Für Wiederaufbau (KfW) pour le financement partiel de la centrale hydro-électrique de Matmata. *BORM* (4014), 4/10/1989 : 264.

2. - Tunisie

- 3/3 — Accord de prêt de 60 M de DM, 33 millions de dollars pour la formation professionnelle et l'approvisionnement en énergie. La RFA fournira 45 millions de marks d'aide financière, notamment pour l'agriculture et le secteur des matières premières et 15 millions de marks d'aide technique, destiné à la protection de l'environnement.

- 28/7 — Signature à Tunis entre l'Office National des Mines et la société Metallgesellschaft AG métaux non ferreux, de la convention d'établissement de la société minière de Bougrine (50 % / 50 %) pour exploiter les gisements de zinc et de plomb de Bougrine. Ratification par la loi n° 89-78 du 2/9/1987. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1341.
- 23/11 — Octroi par l'Allemagne fédérale d'un prêt de 15 millions de DM.

VI. - ACCORDS AVEC LA CEE ET LES PAYS MEMBRES :
ITALIE, G.-B., BELGIQUE, PAYS-BAS,
GRÈCE, ESPAGNE, PORTUGAL

1. - Algérie

- 21/5 — La CEE décide de financer en Algérie un programme intégré d'amélioration de la production en grande culture. Ceci dans le cadre du 3e protocole financier 1988-1989 de l'accord de coopération Algérie/CEE.
- 12/9 — Signature avec la CEE de quatre conventions de financement d'un montant de 26 milliards d'Ecus, suite à la visite de M. Abel Matutes, commissaire européen, chargé de la politique méditerranéenne et des relations nord-sud.
- 20/10 — Prêt de la BEI (Banque Européenne d'Investissement), organisme de crédit à long terme de la CEE, de 23 millions d'Ecus pour améliorer la région d'Alger. Il est consenti pour dix huit ans à 8,2 % et financera des investissements réalisés par le ministère de l'équipement pour agrandir le réseau d'assainissement, d'épuration, d'égoûts collecteurs et de 8 stations de pompage.
- 23/10 — Octroi par la Banque européenne d'investissements (BEI) d'un prêt de 323 millions d'Ecus.
- 5/12 — Signature d'une convention de crédit export de 102 millions de dollars avec un consortium bancaire européen pour le financement de 3 Airbus A 320.
- 2/2 — Protocole financier de 380 M\$ accordé par l'Espagne pour financer des projets industriels et l'achat de produits alimentaires. Ratifié par Décret Présidentiel n° 89-174. *JORA* (39), 13/9/1989 : 912. Cf. le 12/9.
- 27/2 — Signature à Alger avec l'Espagne d'un accord entre l'entreprise nationale Sonatrach et l'entreprise espagnole Enagaz portant sur la révision du prix du gaz naturel liquéfié. Il fixe à 2,28 % le million de British thermal Unit (BTU) et est applicable pour la période 1988-1990.
- 12/9 — Décret présidentiel n° 89-176 relatif à l'intervention de la Banque algérienne de développement dans l'utilisation des crédits liés mis à la disposition du ministère des finances par les accords-cadres en exécution du protocole d'accord financier signé à Madrid le 2 février 1989 entre l'Algérie et l'Espagne. *JORA* (39), 13/9/1989 : 913.
- 5/6 — Octroi d'une aide financière de l'Espagne de 38 millions de dollars.
- 15/6 — Signature avec l'Espagne de plusieurs contrats portant sur les échanges de banques de données dans le domaine commercial.
- 26/6 — Signature avec l'Espagne d'un protocole dans le domaine pétro-chimique.

- 12/9 — Décret présidentiel n° 89-175 portant approbation de quatre accords-cadres et de quatre accords technico-bancaires signés le 10 juillet 1989 à Alger en exécution du protocole d'accord financier signé le 2 février 1989 à Madrid entre l'Algérie et l'Espagne. *JORA* (39), 13/9/1989 : 912.
- 12/10 — Signature à Alger avec l'Espagne de deux accords. Le premier est un accord-cadre entre les sociétés nationales algériennes Sonatrach, Enip (pétrochimie) et Naftec (rafinage) d'une part et l'INH (Institut national des hydrocarbures) espagnol et les sociétés espagnoles Repsol-chimie et Repsol-pétrole, d'autre part, le but est la création d'un groupe de travail chargé d'étudier et d'identifier des projets de coopération. L'autre accord doit permettre à Repsol-exploitation de reprendre ses activités d'exploration et de recherche d'hydrocarbures en Algérie.
- 17/10 — Signature à Alger avec l'Espagne d'un accord pour étudier la viabilité du gazoduc transmaghrébin qui doit relier les deux pays via le Maroc et le détroit de Gibraltar, entre la Sonatrach (Société nationale des hydrocarbures algériens) et l'Enagaz (Entreprise Espagnole Nationale du Gaz).
- 9/11 — Signature entre la Sonatrach et Repsol, Espagne d'un accord de prospection pétrolière.
- 4/3 — Signature d'un accord de coopération avec l'Italie de 920 millions de dollars sur 3 ans.
- 27/4 — Signature à Rome du troisième programme de coopération culturelle italo-algérien, il prévoit un certain nombre d'initiatives dans les domaines de l'enseignement, de l'archéologie, de l'art et de l'information. Le Gouvernement italien est prêt à offrir des bourses d'études à des étudiants et à des chercheurs algériens.
- 14/5 — Signature avec l'Italie d'un accord bancaire pour le financement d'une usine de montage de Fiat à Tiaret.
- 28/7 — MTM annonce la signature entre Fiatallis (Groupe Fiat) et l'Entreprise nationale de matériel de travaux publics (ENMTP) d'un contrat de 25 milliards de lires (18,3 millions de dollars) pour la production en Algérie, sous licence Fiat, d'engins «ouvre-pistes».
- 21/8 — Création à Alger avec l'Italie d'une société mixte. Objectif : la réalisation de 5 000 lits dans le tourisme balnéaire et saharien. La SODITAL, Société pour le développement de l'industrie touristique en Algérie détient 49 % du capital, et le groupe italien Alfa (avec la participation de deux entreprises algériennes, la EGT, Entreprise de Gestion Touristique du Centre, 26 % et le CPA, Crédit populaire algérien 25 %) détient 51 %.
- 21/10 — Signature à Alger d'un protocole d'accord entre les organismes audiovisuels algériens et la radio-télévision italienne (RAI). La RAI fournira sur 3 ans l'assistance nécessaire à la partie algérienne pour développer ses moyens de production et de transmission afin d'améliorer ses programmes radio-télévisés.
- 7/3 — La ECGD, Banque britannique d'assurance-crédit à l'exportation ouvre une ligne de crédit de 10 millions de livres sterling (17 millions de dollars) pour financer les exportations et investissements britanniques en Algérie.
- 22/6 — Signature à Alger entre Sonatrach et la Distrigaz belge d'un accord sur les prix et les quantités de gaz exportées vers la Belgique qui devrait atteindre 4,5 MM³ en 1992.

2. - Libye

- 27/2 — MDA indique la signature avec la société italienne BONATTI d'un contrat de 20 millions de dollars pour la construction ; de quatre unités de séparation de gaz à Zenad dans le désert ; de 10 réservoirs de 10 000 m³ chacun ; d'un pipe-line de 44 km et d'une ligne d'écoulement de 60 km plus les travaux de génie civil associés.
- 9/3 — Loi n° 7 du Cgp, portant ratification de l'accord conclu entre la Libye et la Grèce, le 24/3/1988, à Athènes sur la sécurité sociale. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 9/6 — Signature en Libye, avec la Belgique d'un protocole d'accord de coopération économique industrielle et technique et notamment sur la livraison à la Libye de machines outils, de pièces de rechange et d'autres produits belges. Les deux pays ont également signés deux projets d'accord ayant trait aux transports aériens et à la navigation maritime.

3. - Maroc

- 11/4 — Obtention de la CEE d'une aide de 300 000 Ecus (environ 2 820 000 dirhams) pour la lutte contre la désertification.
- 3/5 — Décret n° 2-89-190 approuvant le contrat conclu le 19 décembre 1988 entre le Maroc et la Banque européenne d'investissement pour la garantie du prêt de 50 millions d'Ecus consenti par cette banque à la Caisse nationale de crédit agricole. *BORM* (3994), 17/4/1989 : 149.
- 3/5 — La CEE verse au FDA (Fonds de Développement Agricole) 30 millions d'Ecus (33,6 millions de dollars) pour contribuer au financement des aides aux petits agriculteurs.
- 17/6 — La CEE accorde un prêt de 190 millions de dollars à la caisse de crédit agricole ainsi qu'un prêt de 90 millions de dollars pour l'achat d'équipements électriques.
- 22/6 — Accord de prêt de 30 millions d'Ecus (279 millions de dirhams) de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour l'électrification de 125 villages au Maroc. Approuvé par décret n° 2-89-508 du 27/9/1989. *BORM* (4014), 4/10/1989 : 265.
- 9/11 — Décret n° 2-89-533 approuvant le contrat de prêt de neuf millions d'unités de compte européennes, 9 000 000 d'Ecus, conclu le 18 juillet 1989 entre le Maroc et la Banque européenne d'investissement (BEI) au titre des concours en capitaux à risques pour le financement de projets productifs. *BORM* (4025), 20/12/1989 : 455.
- 7/3 — Décret n° 2-89-77 approuvant la convention financière de 2 135 000 000 de lires italiennes signées à Rabat, le 27 décembre 1988 et à Rome le 12 janvier 1989 entre le Maroc et l'« **Instituto Centrale Per il Credito à Medio-Termine (Mediocredito centrale)** » pour le financement de la réalisation du lot n° 5 du projet Matmata — Ait Ayoub. *BORM* (3985), 15/3/1989 : 119.
- 13/4 — Décret n° 2-89-173 approuvant l'addendum à l'accord de prêt du 3 octobre 1984 de 35 millions de dollars US conclu le 17 février 1989 entre le Maroc et l'« Instituto de Credito Oficial d'Espagne » pour le financement de divers projets d'investissement. *BORM* (3990), 19/4/1989 : 131.

- 21/6 — Décret n° 2-89-283 approuvant la convention de crédit acheteur de 716 208 936 Pesetas conclue le 28 avril 1989 entre le Maroc et Banco Hispano Americano SA pour le financement partiel de l'acquisition d'un simulateur tactique naval. *BORM* (3999), 21/6/1989 : 167.
- 15/9 — Accord de l'Espagne d'un prêt du Fonds d'Aide pour le Développement (FAD) de 4 milliards de pesetas (33 millions de dollars). Il doit servir à financer la participation espagnole à la construction du barrage de M'Jara.
- 27/10 — Octroi d'un prêt de 23 millions de dollars de l'Espagne pour l'achat de 7 avions de fabrication espagnole.
- 19/12 — Octroi par l'Espagne d'un prêt d'un million de pesetas pour financer l'achat de biens et de services.
- 31/8 — Signature avec la société néerlandaise Shelle Exploration d'un accord de recherche pétrolière Offshore dans l'Atlantique au large de Tarfaya (sud du Maroc). Il prévoit de couvrir une superficie de 6000 km² répartie en trois zones de prospection.

4. - Tunisie

- 25/5 — Signature avec la BEI (Banque européenne d'investissements) à Luxembourg d'une convention qui accorde à la BNDT (Banque nationale de développement touristique tunisienne) une ligne de crédit de 17 millions d'Ecus. C'est le troisième protocole financier avec la BEI qui prévoit une aide financière directe à la Tunisie d'un montant global de 224 millions d'Ecus.
- 3/6 — Loi n° 89-61 portant ratification du contrat de financement conclu à Luxembourg le 30 novembre 1988 entre la Tunisie et la Banque Européenne d'investissement et relatif au projet de la Société nationale des Chemins de Fer tunisiens. *JORT* (38), 2-6/6/1989 : 899.
- 18/8 — Accord de la CEE d'un prêt de 15 millions de dinars, 15,5 millions de dollars, pour la création d'une vaste palmeraie à Réjam Maatoug, près de Chottel-Djerid dans le sud du pays. Ce projet également financé par l'Etat tunisien, 10,3 millions et l'Italie, 7,2 millions de dollars s'élève à environ 33 millions de dollars. Le projet porte sur l'aménagement de 1 152 hectares dont la richesse en eau est mal exploitée et où 1 300 familles y seront installées.
- 16/11 — Signature avec la CEE d'accords de coopération pour le financement d'entreprises conjointes et les quotas du textile.
- 18/12 — Signature entre la Société tunisienne de l'air et un consortium bancaire européen d'une convention de crédit export de 102 millions de US dollars pour le financement de trois airbus A 320.
- 16/1 — Signature avec la **société italienne** Interbaw d'un contrat pour la construction de la première unité hôtelière (de 270 appartements hôtels) à Larmel, pour 10 MD.
- 10/2 — Loi n° 89-17 portant ratification de l'accord relatif au forage d'un puits profond sur la concession d'El Borma et signé à Tunis le 10 octobre 1988 entre l'Etat tunisien d'une part et la société italo-tunisienne d'exploitation pétrolière et Agip (Africa) d'autre part. *JORT* (12), 17/2/1989 : 268.
- 10/4 — Signature d'un accord avec le gouvernement italien pour l'extension de la raffinerie de Bizerte.

- 10/10 — Décret n° 89-1645 portant publication de l'accord conclu à Tunis le 19 février 1987, entre la Tunisie et l'**Espagne** relatif aux transports routiers internationaux. *JORT* (73), 4/11/1989 : 1727.
- 27/2 — Loi n° 89-37 portant ratification de l'échange de notes conclue à Tunis le 25 novembre 1988, entre la Tunisie et l'**Espagne** relatif au financement du projet de construction d'une usine de fabrication de structures métalliques à Ghardimaou. *JORT* (17), 7/3/1989 : 379.
- 14/1 — Loi n° 89-5 portant ratification de l'accord de coopération culturelle conclu à Londres, le 20 janvier 1988, entre la Tunisie et la **Grande-Bretagne** et d'Irlande du Nord. *JORT* (5), 20-24/1/1989 : 107.
- 15/3 — Signature à Tunis avec la Grande-Bretagne d'un accord de promotion et de protection des investissements qui permet aux ressortissants des deux pays d'investir sur le territoire de l'autre et de transférer librement les revenus de cette opération.
- 17/11 — Loi n° 89-99 portant ratification de l'accord conclu à Tunis le 14 mars 1989 entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord, pour la promotion et la protection des investissements. *JORT* (78), 24/11/1989 : 1837.
- 14/1 — Loi n° 89-6 portant ratification de l'accord de coopération culturelle conclu à Athènes le 8 juillet 1987. *JORT* (5), 20-24/1/1989 : 107.
- 14/4 — Signature avec la **Grèce** d'un protocole de coopération économique. Cet accord porte sur les perspectives d'élargissement de leur coopération dans les domaines de l'agriculture, de la pêche d'éponges, de la construction, des transports, du tourisme, de l'habillement et de la construction navale. Les deux parties sont convenues de créer des entreprises mixtes pour promouvoir l'exportation de leurs produits vers des pays tiers de la CEE et du Maghreb notamment.
- 6/11 — Loi n° 89-91 portant ratification de l'accord cadre de coopération conclu à Tunis le 14 décembre 1988 entre la Tunisie et le **Portugal**. *JORT* (74), 7/11/1989 : 1732.
- 5/12 — Décret n° 89-1896 portant publication de l'accord signé à Tunis le 14 décembre 1988 entre la Tunisie et le Portugal relatif au transport aérien. *JORT* (85), 19/12/1989 : 2064.
- 14/11 — Signature d'un accord de coopération avec la **Belgique** de 2 millions de dinars tunisiens pour la maintenance industrielle.
- 14/1 — Loi n° 89-8 portant ratification de contrat d'emprunt, conclu entre la Tunisie et la **Banque néerlandaise** d'investissement dans les pays en voie de développement et relatif au financement partiel du projet de construction de la centrale laitière du nord-ouest à Bou-Salem. *JORT* (5), 20-24/1/1989 : 107.

VII. - ACCORDS AVEC LES ÉTATS-UNIS

1. - Algérie

- 12/1 — Signature à Washington d'une convention consulaire entre l'Algérie et les Etats-Unis d'Amérique.
- 27/2 — Signature d'un contrat avec la société américaine Halliburton de 40 millions de dollars pour la fourniture de services de facturation hydraulique, d'équipements et de services, en vue de permettre une augmentation de la production de la société algérienne Sonatrach.
- 13/3 — Signature avec les Etats-Unis d'un accord commercial pour l'achat, par l'Algérie, de 3 Boeing financés par la fourniture de 3,6 MM³ de gaz naturel aux USA.
- 23/10 — Signature à Alger entre la Sonatrach et l'entreprise américaine Anadarko, d'un contrat d'association de recherche et d'exploitation d'hydrocarbure. D'une durée de 8 ans, il couvre une superficie de 21 000 km² englobant les périmètres de Berkine, d'El Merk, de Sidi Jemma et de Gara-Tisselit dans l'Erg oriental.

2. - Maroc

- 10/2 — Signature à Rabat avec les Etats Unis de deux accords de coopération, le premier porte sur la lutte anti-acridienne avec un don américain de 10 millions de dollars pour la campagne de 1989 et prévoit l'éventualité d'un autre don du même montant pour 1990. L'autre porte sur la lutte contre la criminalité organisée et le trafic des stupéfiants, il prévoit notamment l'échange d'informations et d'expériences entre les deux pays.
- 27/7 — Signature à Rabat avec les Etats-Unis de l'annexe de l'accord de 1983-1993 pour la formation des cadres marocains avec une augmentation de 4,25 millions de dollars. Cette aide, d'un montant initial d'environ 25 millions de dollars est financée à 75 % par l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et à 25 % par le Maroc, elle va permettre d'augmenter le nombre de bourses d'étude et de formation à plus de 2 000 cadres marocains.
- 1/9 — MTM informe que les Etats-Unis accordent une assistance de 31 millions de dollars pour aider Rabat dans les secteurs de la planification, de la santé maternelle, infantile et de la lutte contre le Sida. Cette aide fait partie d'un programme de coopération entre les deux pays d'un coût global de 120 millions de dollars visant le développement et le renforcement des activités du ministère de la Santé publique dans différents secteurs.
- 22/9 — Dahir n° 2-89-38 approuvant la convention conclue le 15 juillet 1988 entre le Maroc, l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et les Sociétés «Walter International Morocco Inc.», «Mc Moran Morocco Inc.» et «Samedan of North Africa Inc.» en vue de la recherche et de l'exploitation des hydrocarbures. *BORM* (4014), 4/10/1989 : 264.

3. - Tunisie

- 10/2 — Loi n° 89-14 portant ratification de l'accord conclu à Tunis le 17 septembre 1988, entre la Tunisie et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'agence internationale pour le développement, relatif à un programme de l'habitat. *JORT* (12), 17/2/1989 : 267.

- 27/2 — Loi n° 89-33 portant ratification de l'accord conclu à Tunis le 17 septembre 1988 entre la Tunisie et les Etats-Unis d'Amérique et relatif à la vente de produits agricoles. *JORT* (17), 7/3/1989 : 378.
- 10/5 — Signature à Tunis avec les Etats-Unis de deux accords. Le premier concerne un don de 5 millions de dollars pour le financement de la prochaine année universitaire, le second est un accord de crédit de 15 millions de dollars pour l'importation par la Tunisie de céréales américaines.
- 8/11 — Décret n° 89-1693 portant publication de la convention consulaire conclue entre la Tunisie et les Etats-Unis d'Amérique. *JORT* (77), 17-21/11/1989 : 1811.

VIII. - ACCORDS AVEC LES AUTRES PAYS OCCIDENTAUX OU ASSIMILÉS

1. - Algérie

- 19/4 — Signature entre la Naftec et un groupe japonais d'un contrat pour la construction d'une unité pétrochimique à Skikda. La réalisation est prévue en 34 mois, troisième trimestre 1992.
- 23/10 — Octroi par le Japon d'un prêt de 70 millions de dollars.
- 25/11 — Don du Japon de 50 millions de yens.
- 26/12 — Signature à Tokyo de quatre accords de prêts avec l'Exim bank japonaise de 450 millions de dollars.
- 30/5 — Signature à Malte d'une convention intergouvernementale qui porte sur la réparation navale.
- 12/6 — Signature à Alger entre la Sonatrach et l'entreprise australienne BHP Petroleum d'un contrat pour la recherche de l'exploitation pétrolière en Algérie.
- 25/7 — Signature à Alger avec le Québec d'une convention de coopération culturelle pour une durée de quatre ans.
- 29/11 — Signature entre la Sonatrach et la société finlandaise Nesteoy, d'un contrat de type « association et participation ».

2. - Libye

- 1/3 — Décret n° 224 du Cpg portant ratification du protocole d'accord conclu avec Malte en matière de communication et de transport maritime, signé à la Valette le 2/2/1989. *JR* (21), 14/10/1989 : 546-552.
- 9/3 — Loi n° 7 du Congrès général portant ratification des accords conclus entre la Libye et Malte, le 6/5/1988, à la Valette sur la sécurité sociale, le 28/10/1988 pour la création d'une société mixte pour la gestion de supermarchés et centres commerciaux. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 24/4 — Décret n° 315 du Cpg portant approbation du procès verbal de la réunion de la 7^e session de la Commission mixte avec Malte, Misrâta le 19/1/1989. *JR* (26), 20/12/1989 : 713-718.
- 22/8 — Signature en Libye avec Malte d'un accord de coopération en matière de culture et d'information.

3. - Maroc

- 12/1 — Décret n° 2-89-1 approuvant l'accord relatif au rééchelonnement de six cent douze millions six cent quarante-quatre mille huit cent quatre-vingt-sept Yens japonais (612 644 887 YJ) conclu le 26 septembre 1988 entre l'Export-Import Bank of Japan et le Maroc. *BORM* (3977), 18/1/1989 : 51.
- 18/4 — Don du Japon de 400 millions de yens pour le développement de l'agriculture.
- 13/6 — Signature à Rabat, avec le Japon d'un accord de 918 millions de yens à titre de don destiné à la construction de barrages et à l'achat d'équipements sportifs. La majeure partie de cette aide — 871 millions de yens sera consacrée à l'acquisition de matériel destiné au vaste programme de construction de 500 barrages dans tout le pays. Le reste, 47 millions de yens servira à l'échat d'équipement de gymnastique pour le complexe sportif Mohammed V de Casablanca.
- 31/7 — Don du Japon de 11 bulldozers destinés aux opérations d'épierreage de terres agricoles dans les régions de Meknes, El-Jadida, Ben Slimane et Casablanca.
- 24/4 — Décret n° 2-89-192 approuvant la garantie accordée par l'Etat au titre de la convention de prêt portant sur l'équivalent en dollars canadiens conclue le 4 août 1988 entre l'Office national de l'électricité et la Société pour l'expansion des exportations (Canada) pour le financement partiel de l'achat de biens et services pour la rénovation de cinq alternateurs des usines hydro-électriques de Bine-El-Ouidane et Daourat. *BORM* (3992), 3/5/1989 : 146.
- 4/5 — Décret n° 2/89/231 approuvant la garantie accordée par l'Etat au titre de la convention de prêt portant sur l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique de 9 100 000 dollars canadiens conclue le 23 février 1989 entre les Charbonnages du Maroc et la Société pour l'expansion des exportations (Canada) pour le financement partiel de l'acquisition de bois de mine auprès de la corporation commerciale canadienne. *BORM* (3997), 7/6/1989 : 154.
- 27/9 — Décret n° 2-89-500 approuvant la garantie accordée par l'Etat au titre de la convention de prêt portant sur l'équivalent en dollars des Etats-Unis d'Amérique de 2 839 200 dollars canadiens conclue le 7 juillet 1989 entre l'Office national de l'électricité et la Société pour l'expansion des exportations (Canada) pour le financement partiel de l'acquisition des câbles nus en amelec-acier auprès de la société canadienne de métaux Reynolds. *BORM* (4014), 4/10/1989 : 265.

4. - Tunisie

- 20/1 — Don du Canada d'une aide alimentaire de 9 300 tonnes de blé tendre. C'est la 4^e livraison de ce type depuis 1986.
- 24/7 — Octroi par le Canada d'un don de céréales d'une valeur de 4,5 millions de dollars canadiens pour faire face à la sécheresse.
- 3/6 — Loi n° 89-60 portant ratification du contrat de financement conclu à Vienne le 17 février 1989, entre la Tunisie et la Girozentrale und Bank d'Autriche et relatif au financement du projet Métro-Léger de Tunis. *JORT* (38), 2-6/6/1989 : 899.

- 11/7 — Accord d'un prêt de 10 milliards de yens (environ 70 millions de dollars) pour la poursuite de l'application de son plan d'ajustement structurel. Accordé par le Fonds japonais de coopération économique d'outre-mer, il est remboursable dans un délai de 25 ans, dont cinq ans de grâce, avec un taux d'intérêt de 2,9 %. Le Japon fournit également à la Tunisie une assistance en équipements technologiques et médicaux.
- 2/9 — Loi n° 89-86 portant ratification de la convention de prêt conclue le 9 mars 1989 entre la Banque de développement économique de Tunisie, la Tunisie en tant que garant et un groupe de banques japonaises. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1342.
- 17/11 — Loi n° 89-98 portant ratification de l'échange de lettres et de l'accord de prêt entre la Tunisie et le Japon. *JORT* (77), 17-21/11/1989 : 1805.
- 29/11 — Don de la Suède de 2,2 millions de dinars.

IX. - ACCORDS AVEC LES AUTRES PAYS D'ASIE ET DU PACIFIQUE

1. - Algérie

- 28/1 — Signature d'un accord à New-Delhi, Inde pour la création d'une société mixte en matière d'engineering.
- 1/3 — Signature à Alger d'un protocole d'accord avec la Chine dans le domaine des sports.

2. - Libye

- 9/3 — Loi n° 7 du Cpg, portant ratification de l'accord conclu entre la Libye le Pakistan et la Corée. Le 13/2/1988, signature à Islamabad d'un accord sur la sécurité sociale. Le 21/7/1988, signature à Tripoli d'un accord consulaire avec la Corée du Nord. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 20/3 — Signature à Tripoli avec le Pakistan, d'un accord pour la venue de travailleurs en Libye.
- 9/4 — Signature à Tripoli avec le Vietnam d'une convention de coopération économique et culturelle. Les deux pays mettront à exécution un protocole antérieur d'échanges commerciaux et sont convenus de créer une compagnie mixte de transports maritimes.
- 24/4 — Décret n° 316 du Cpg portant ratification du protocole d'accord portant sur l'emploi de la main d'œuvre pakistanaise signé à Tripoli le 19/3/1989. *JR* (26), 20/12/1989 : 719-722.
- 19/6 — MDA indique que la société indienne « Continental Construction » vient de signer un nouveau contrat de 13,21 millions de dinars libyens (44 millions de dollars) pour un projet de développement urbain à Tripoli, il prévoit la construction de 800 000 m² de trottoirs bitumés, un réseau d'évacuation des eaux pluviales, des regards d'égouts, des réseaux de distribution d'eau potables et de l'éclairage public.
- 31/8 — Signature à Tripoli avec le groupe sud-coréen de travaux publics Dong-Ah Construction Co, d'un contrat géant de 5,3 milliards de dollars pour la construction d'une canalisation d'eau de 800 kilomètres, le grand fleuve artificiel, destinée à irriguer la région côtière du nord du pays.

3. - Tunisie

- 10/2 — Loi n° 89-15 portant ratification de la convention et du protocole conclus à Tunis, le 27 septembre 1988, entre la Tunisie et la Corée en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu. *JORT* (12), 17/2/1989 : 267.
- 16/5 — Prêt de la Chine d'un million de dollars pour lutter contre la désertification.
- 9/6 — MTM indique l'accord de prêt de 5 millions de dollars de la Chine pour l'achèvement d'un projet hydraulique à la réalisation duquel Pékin participe financièrement et techniquement.
- 11/12 — Loi n° 89-109 portant ratification de l'accord conclu à Tunis, le 3 juin 1989 entre la Tunisie et la Chine populaire relatif à la coopération économique et technique. *JORT* (83), 12/12/1989 : 2000.

**X. - ACCORDS
AVEC LES PAYS D'AMÉRIQUE LATINE**

1. - Algérie

- 7/3 — Décret présidentiel n° 89-20 relatif à la ratification de l'accord portant suppression de visa entre l'Algérie et l'Argentine, signé à Buenos Aires le 26 avril 1988. *JORA* (10), 8/3/1989 : 213.

2. - Libye

- 9/3 — Loi n° 7 du Congrès général portant ratification de l'accord conclu entre la Libye et Cuba, le 31/5/1988, à la Havane dans le domaine de la justice. *JR* (20), 10/9/1989 : 515-519
- 25/11 — Signature à Tripoli avec le Panama d'un accord bilatéral de coopération dans le domaine médical.

3. - Tunisie

- 27/2 — Loi n° 89-34 portant ratification de l'accord de coopération culturelle à la Havane, le 31 mai 1988 entre la Tunisie et Cuba. *JORT* (17), 7/3/1989 : 379.

**XI. - ACCORDS
AVEC LES PAYS SOCIALISTES EUROPEENS**

1. - Algérie

- 28/1 — Signature à Alger avec l'URSS d'un accord de coopération dans le domaine de la santé ; il détermine la coopération algéro-soviétique pour la période 1989-1990 qui prévoit un échange de spécialistes dans le domaine de la recherche sur les maladies cardiaques, contagieuses, tropicales, professionnelles, ainsi que de leur prévention. L'aide de l'URSS prévoit la promotion des aides techniques modernes de la chirurgie en Algérie.
- 14/2 — Signature à Alger avec l'Allemagne de l'Est d'un accord de coopération culturelle et scientifique pour la période 1989-1991.

- 14/3 — Décret présidentiel n° 89-31 portant ratification de l'accord entre l'Algérie et le gouvernement de l'union soviétique en vue d'éviter la double imposition des revenus provenant de l'exploitation des services aériens internationaux, signé à Alger le 11 juin 1988. *JORA* (11), 15/3/1989 : 228.
- 20/3 — Signature à Moscou, d'un protocole de coopération et d'échanges sportif.
- 5/4 — Signature entre Alger et Prague d'un accord d'approvisionnement de la Tchécoslovaquie en gaz naturel.
- 16/5 — Signature à Alger d'un accord de coopération entre l'Algérie Presse Service (APS) et l'agence tchécoslovaque « CTK ».
- 12/6 — Signature avec la Tchécoslovaquie d'un protocole d'accord de coopération scientifique et technique en matière d'énergie.
- 15/6 — Signature avec la Yougoslavie de contrats portant sur les échanges de banques de données dans le domaine commercial.

2. - Libye

- 28/2 — Décret n° 216 du Cpg portant approbation du procès verbal de la réunion de la commission mixte avec la Roumanie chargée des questions financières, Bucarest le 1/2/1989. *JR* (18), 8/6/1989 : 450-455.
- 20/4 — Signature avec la Yougoslavie (entreprise Ivan Milutinovic-PIM de Belgrade) d'un contrat d'une valeur de 145 millions de dollars pour la reconstruction du port de Tripoli et la construction d'un brise-lames. L'entreprise sera payée en espèces et non plus en pétrole.
- 21/5 — Signature avec la Bulgarie d'un accord de coopération culturelle, économique et scientifique.
- 2/6 — Signature avec la République démocratique d'Allemagne d'accords de coopération économique scientifique et technique.

3. - Maroc

- 14/4 — Signature à Moscou d'un accord de livraison de 800 000 t de phosphate marocain à l'URSS ainsi que d'un programme de coopération technique.
- 22/5 — MTM annonce l'accord de prêt de l'URSS de 1,5 milliard de dirhams comme participation au financement du complexe hydro-électrique de Mjara ; remboursable en 12 ans avec un délai de grâce de 5 ans et 3 % d'intérêt, il se fera en nature, avec des agrumes et autres produits. Cf. décret n° 2-89-346 du 21-6-1989. *BORM* (4001), 5/7/1989 : 190.
- 26/5 — Signature à Rabat avec l'Allemagne de l'est, d'un accord de coopération culturelle et scientifique.

4. - Tunisie

- 27/2 — Loi n° 89-35 portant ratification de l'accord de prêt conclu à Tunis le 1er octobre 1988 entre la Tunisie et la société yougoslave Hidrotehnika et relatif au financement des travaux de renforcement de la GP 11 et la voie ferrée Mateur-Béja dans le cadre des travaux de construction du barrage Joumine. *JORT* (17), 7/3/1989 : 379.

- 30/11 — Signature à Tunis avec la Bulgarie d'une convention relative à la création d'une société mixte pour l'exploitation du gisement de zinc et de plomb de Fej Hedoun.
- 5/12 — Décret n° 89-1869 portant publication de l'accord sur la promotion et la garantie réciproque des investissements conclu à Tunis, le 13 septembre 1987 entre la Tunisie et la Roumanie. *JORT* (84), 15/12/1989 : 2031.

XII. - ACCORDS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET ADHÉSIONS AUX CONVENTIONS INTERNATIONALES

1. - Algérie

- 13/1 — Accord de prêt de 110 millions de dollars de la Banque mondiale pour l'irrigation de la plaine de la Mitidja afin d'accroître sa production alimentaire en étendant son réseau d'irrigation dans l'ouest de la plaine. Le projet prévoit en outre de renforcer les offices locaux et nationaux d'irrigation. Approuvé par Décret Présidentiel n° 89-42 du 4/4/1989. *JORA* (14), 5/4/1989 : 303.
- 2/2 — Prêt de la Banque mondiale de 58 millions de dollars pour lutter contre les criquets sur une surface d'environ 6,5 millions d'hectares. Approuvé par Décret Présidentiel n° 89-41 du 4/4/1989. *JORA* (14), 5/4/1989 : 303.
- 5/4 — Signature à Alger avec l'ONUDI (L'organisation des Nations Unies pour le développement industriel) d'un programme de coopération avec le ministère de l'industrie lourde.
- 11/4 — Alger annonce l'accord de la Banque mondiale de 3 prêts d'un montant total de 211 millions de dollars. Le plus important, 143 millions de dollars financera la reconstruction de 370 km de voie ferrée, le second prêt de 14 millions de dollars financera un plan à long terme pour le développement de l'irrigation et le troisième prêt de 54 millions de dollars servira à améliorer les programmes d'enseignement professionnel ; ils sont remboursables en 15 ans. Cf. Décret Présidentiel d'approbation n° 89-121 du 18/7/1989. *JORA* (29), 19/7/1989 : 646.
- 17/4 — Signature à Alger entre le ministère des transports et le représentant des Nations Unies en Algérie de la reconnaissance de l'Institut national de formation maritime grâce à son statut international.
- 25/4 — Loi n° 89-08 portant approbation du pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels, du pacte international relatif aux droits civils et politiques et du protocole facultatif se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 décembre 1966. *JORT* (17), 26/4/1989 : 374. Décret Présidentiel n° 89-67 portant adhésion au dit pacte. *JORA* (20), 17/5/1989 : 437.
- 25/4 — Loi n° 89-09 portant approbation des protocoles additionnels aux conventions de Genève du 12 août 1949, relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) et non internationaux (Protocole II), adoptés à Genève le 8 août 1977. *JORA* (17), 26/4/1989 : 374. Décret d'adhésion n° 89-68 du 16/5/1989. *JORA* (17), 17/5/1989 : 437.

- 25/4 — Loi n° 89-10 portant approbation de la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1984. *JORA* (17), 26/4/1989 : 374. Décret Présidentiel n° 89-67 portant adhésion à la dite convention. *JORA* (20), 17/5/1989 : 437.
- 3/6 — Obtention de la BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) d'une aide de 110 Millions de dollars et de 584 Millions de dollars du FMI (Fonds Monétaire International).
- 2/8 — Signature entre l'ONAT, Office National du Tourisme et la société Pullman International, d'un contrat pour la gestion de l'hôtel El-Djazair d'Alger (ex. Saint-Georges) ; ainsi que l'hôtel Seybouse d'Annaba. Ils bénéficieront d'une assistance en matière de management et de formation ainsi que l'accès en permanence au système de réservation de la chaîne Pullman.
- 21/11 — Décret présidentiel n° 89-211 approuvant l'accord de prêt n° 3177 AL signé le 17 octobre 1989 à Alger entre l'Algérie et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) portant appui à la réforme économique tel qu'amendé en date du 6 novembre 1989. *JORA* (49), 22/11/1989 : 1086.

2. - Libye

- 9/3 — Loi n° 7 du Cgp, portant ratification de l'accord culturel conclu entre Tripoli et l'UNESCO le 10/9/1988, à Tripoli. *JR* (20), 10/9/1989 : 514-519.
- 1/9 — MTM annonce que le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) approuve un projet de 1,4 millions de dollars destiné à empêcher la mouche lucilie bouchère américaine, mouche parasite dévastatrice de se multiplier et de s'étendre rapidement sur le continent.

3. - Maroc

- 1/3 — *Afrique Agriculture* annonce un prêt de 83 millions de dollars de la Banque mondiale qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement primaire en milieu rural, à accroître la scolarisation des filles et à rénover et construire des établissements scolaires. Un programme pilote s'attachera à améliorer la qualité de l'eau et des installations sanitaires dans 120 établissements.
- 13/4 — Décret n° 2-89-191 approuvant l'accord de prêt de 23 000 000 \$ US conclu le 27 janvier 1989 entre le Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement pour le financement du deuxième projet de petite et moyenne hydraulique. *BORM* (3990), 19/4/1989 : 131.
- 4/5 — La Banque mondiale annonce l'attribution d'un prêt de 28 millions de dollars pour l'amélioration de l'efficacité des ministères économiques (Finances, Planification, Affaires économiques ainsi que Commerce et Industrie). Il financera des modifications et des programmes de formation destinés à rendre ces administrations plus efficaces. Ce prêt est accordé pour une durée de 20 ans dont cinq de grâce avec un taux d'intérêt variable lié aux coûts des emprunts de la banque (actuellement 7,65 %) et soumis à une commission de 0,75 % sur les sommes non remboursées.

- 21/7 — Accord de prêt de la Banque mondiale (190 millions de dollars sur 20 ans) consenti à la Caisse Nationale de Crédit Agricole, (CNCA). Approuvé par Décret n° 2-89-470 du 12/9/1989. *BORM* (4012), 20/9/1989 : 251.
- 21/7 — Accord de prêt de la Banque mondiale de (83 millions de dollars) destinés au financement de projets agricoles et d'enseignement en milieu rural. Approuvé par Décret n° 2-89-518 du 27/9/1989. *BORM* (4014), 4/10/1989 : 265.
- 28/9 MTM annonce deux accords de prêts de la Banque mondiale d'un montant total de 80,5 millions de dollars destinés à la réalisation d'un programme de logements dans les zones urbaines, le premier d'un montant de 77,5 millions de dollars financera notamment l'ouverture d'une ligne de crédit au Crédit immobilier et hôtelier marocain, le CIH. Le second prêt, de 3 millions de dollars sera consacré au financement de deux études portant sur la couverture de l'ensemble des centres urbains par les plans d'aménagement et d'urbanisme. Cf. Décret n° 2-89-640 du 23/11/1989. *BORM* (4023), 6/12/1989 : 383.
- 3/10 — Décret n° 2-89-509 approuvant l'accord de prêt de 90 000 000 de dollars US conclu le 21 juin 1989 entre le Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. *BORM* (4014), 4/10/1989 : 265.
- 1/12 — Décret n° 2-89-653 approuvant l'accord de prêt de 28 000 000 de dollars US conclu le 22/9/1989 entre le Maroc et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. *BORM* (4025), 20/12/1989 : 455.

4. - Tunisie

- 27/2 — Loi n° 89-28 portant ratification de l'accord relatif au système global de préférences commerciales entre pays en voie de développement. *JORT* (17), 7/3/1989 : 377.
- 27/2 — Loi n° 89-29 portant ratification de la convention internationale contre l'apartheid dans les sports. *JORT* (17), 7/3/1989 : 378.
- 27/2 — Loi n° 89-36 ratifiant l'accord de prêt conclu à Sakiet Sidi Youssef le 8 février 1989 entre la Tunisie et le Fonds International de Développement Agricole et relatif au projet tuniso-algérien pour le développement intégré du bassin versant de l'Oued Mellegue. *JORT* (17), 7/3/1989 : 379.
- 3/3 — MTM annonce l'obtention par la Banque mondiale d'un prêt de 5,5 millions de dollars pour la mise en valeur de gisements de pétrole de taille réduite.
- 14/3 — Loi n° 89-54 autorisant l'adhésion de la Tunisie à la convention de Vienne pour la production de la couche d'ozone. *JORT* (20), 21/3/1989 : 462.
- 14/3 — Loi n° 89-55 autorisant l'adhésion de la Tunisie au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. *JORT* (20), 21/3/1989 : 463.
- 14/3 — Loi n° 89-56 portant ratification de l'accord conclu entre la Tunisie et le Programme des Nations Unies pour le développement et relatif à l'assistance technique. *JORT* (20), 21/3/1989 : 463.

- 16/5 — Prêt de la Banque mondiale de 95 millions de dollars destiné à financer des programmes d'amélioration du système éducatif. Il financera une partie des programmes d'investissement du ministère de l'éducation qui prévoit, en particulier, la rénovation ou la construction de plus de 2000 écoles primaires et secondaires. D'une durée de 17 ans, dont 5 ans de délai de grâce, il porte un taux d'intérêt variable (actuellement 7,65 %) indexé sur les coûts de financement de la banque, auquel s'ajoute une commission annuelle de 0,75 % sur les sommes non déboursées. cf. le 30/6.
- 2/6 — MTM annonce l'obtention d'un prêt de 58 millions de dollars de la Banque mondiale pour élargir l'accès aux logements urbains à coût modéré et à renforcer les institutions dans ce secteur. Cf. le 30/6.
- 8/6 — Prêt de la Banque mondiale de 84 millions de dollars pour les réformes agricoles.
- 30/6 — Deuxième prêt d'ajustement du secteur agricole accordé par la BIRD et ratifié par la loi n° 89-80 du 2/9/1989. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1341.
- 30/6 — Accord de prêt de la BIRD relatif au projet sectoriel éducation/formation ratifié par la loi n° 89-81 du 2/9/1989. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1341.
- 30/6 — Accord de prêt de la BIRD relatif au 5e projet urbain, ratifié par la loi n° 89-82 du 2/9/1989. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1341.
- 13/7 — Accord de la Banque mondiale d'un prêt de 130 millions de dollars pour aider la Tunisie à mettre en œuvre un programme de réforme des entreprises publiques, annonce un communiqué de l'Institution internationale. Ce prêt, versé en deux tranches est accordé pour 17 ans dont cinq de grâce à un taux d'intérêt variable, fixé actuellement à 7,73 % auquel s'ajoute une charge annuelle de 0,25 % sur les montants non versés.
- 2/9 — Loi n° 89-83 portant ratification des accords de prêt et de garantie conclus à Washington le 10 mai 1989 entre l'entreprise tunisienne d'activités pétrolières, la Tunisie d'une part et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement d'autre part, et relatif au projet de promotion de l'exploration pétrolière. *JORT* (60), 5-8/9/1989 : 1342.
- 8/11 — Décret n° 89-1691 portant publication de l'instrument d'amendement à la constitution de l'organisation internationale du travail (1986). *JORT* (77), 17-21/11/1989 : 1806.
- 8/11 — Décret n° 89-1692 portant publication de la convention internationale du travail n° 142 concernant le rôle de l'orientation et de la formation professionnelle dans la mise en valeur des ressources humaines. *JORT* (77), 17-21/11/1989 : 1810.
- 5/12 — Décret n° 89-1835 portant publication de la convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid. *JORT* (83), 12/12/1989 : 2004.
- 5/12 — Décret n° 89-1836 portant publication de l'amendement de l'article 6 D1/A1 du statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. *JORT* (83), 12/12/1989 : 2007.
- 5/12 — Décret n° 89-1895 portant publication de la convention de Vienne sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique. *JORT* (85), 19/12/1989 : 2060. cf. décret n° 89-1902 du 5/12/1989. *JORT* (86), 22/12/1989 : 2094.
- 5/12 — Décret n° 89-1902 portant publication de la convention de Vienne sur la notification rapide d'un accident nucléaire. *JORT* (86), 22/12/1989 : 2094.